

Questions et réponses 1 – W6369-20-X033 – DP – Vérificateurs de la conformité environnementale

Numéro	Questions/Réponses/Modifications
Question 1	<p>Concernant l'appel d'offres mentionné en objet, nous avons remarqué que, parmi les critères, le soumissionnaire doit démontrer que les ressources proposées détiennent une certification valide en tant que vérificateur de la conformité environnementale (VCE) délivrée par le Bureau canadien de reconnaissance professionnelle des spécialistes de l'environnement (BCRPSE). Est-ce qu'il serait possible de savoir si l'agrément délivré par l'Association québécoise de vérification environnementale (AQVE) serait également acceptée pour le CT01?</p>
Réponse 1	<p>Le Ministère de la défense nationale est un organisme fédéral avec des emplacements situés dans les 10 provinces et 3 territoires. Ceci dit, les lois environnementales applicables incluent les lois fédérales et exige une excellente compréhension des lois dans chaque province.</p> <p>L'Association québécoise de vérification environnementale (AQVE) confie le titre de Vérificateur environnemental agréé (VEA) selon les exigences du Conseil canadien des normes. Le processus d'obtenir la certification inclus de démontrer les compétences acquises.</p> <p>L'Annexe C des Critères d'agrément vérificateur environnemental agréé (VEA®) sur le site de l'AQVE indique que :</p> <ul style="list-style-type: none">• Champ d'exercice - « Ces formations devront contenir au minimum les contenus suivants afin d'acquérir les compétences requisés à la pratique de la vérification environnementale au Québec »• Compétence en droit de l'environnement - « Connaître les lois et règlements du Québec et du Canada en matière d'environnement ». <p>(http://aqve.com/Documents/D005CriteresAagementVEA_V2_FRApprouve.pdf)</p> <p>Les critères de l'AQVE semblent être conçus pour effectuer des audits de conformité environnementale au Québec.</p> <p>Étant donné que le MDN est un organisme Canadien occupant le Québec ainsi que les 9 autres provinces et 3 territoires, il est essentiel d'avoir des auditeurs compétents au niveau Canadien. Il semble y avoir un écart entre la certification demandé par le MDN et les critères de l'AQVE pour obtenir un VEA et une différence dans le champ d'exercice. Étant donnée le niveau de risque, le MDN n'est pas confortable d'accepter la certification de VEA de l' AQVE comme équivalente.</p> <p>Donc, le MDN a examiné la question et l'invitation demeurera inchangée.</p>